



Canadian Research
Knowledge Network

Réseau canadien
de documentation
pour la recherche

Priorités pour le développement de la collection de Canadiana

Constat

La collection de Canadiana a été constituée à partir de la collection de microfiches de l'Institut canadien de microreproductions historiques (ICMH), fondé en 1978 dans le but de rendre plus largement accessibles les anciens documents imprimés relatifs au Canada. Au cours des 40 années qui ont suivi et après plusieurs changements structurels, l'organisation a pris le nom de Canadiana et a fusionné avec le RCDR en 2018. La collection de Canadiana demeure une ressource précieuse pour comprendre le passé du Canada. Toutefois, parce qu'elle repose sur une bibliothèque de contenu vieille de plusieurs décennies, elle raconte une histoire incomplète, souvent déformée et parfois néfaste du Canada. En tant que gardiens de la collection de Canadiana, le RCDR et ses membres ont l'occasion de redéfinir les principes directeurs de la collection, contribuant ainsi à faire en sorte que le développement à venir de la collection soit solidement ancré dans notre engagement à l'égard de la réconciliation. Les conclusions et les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation, ainsi que les mouvements de justice sociale en cours au Canada et ailleurs dans le monde, soulignent une fois de plus la nécessité pour chaque organisation d'apporter sa contribution dans la création d'une société plus juste, plus équitable, plus inclusive et plus accessible.

Objectif

Le RCDR favorise un accès interconnecté et durable aux recherches mondiales et au patrimoine documentaire canadien, en partie grâce à la collection de Canadiana. Pour ses [organisations membres](#) et les divers milieux qu'il sert, le RCDR entend réunir la plus vaste collection possible du patrimoine documentaire numérisé créé par ceux qui ont vécu et continuent de vivre sur ce territoire, ou à leur sujet. Le présent document vise à fournir des renseignements généraux sur la croissance de la collection Canadiana et à orienter son développement en cours.

Contexte

À l'heure actuelle, la collection de Canadiana se compose de quatre sous-collections établies en fonction du format : [Monographies](#), [Publications en série : périodiques, publications annuelles et journaux](#), [Publications gouvernementales](#) et [Cartes](#).

La collection de Canadiana est le résultat de nombreux projets au fil des ans, constituée sur les bases de l'ICMH à une époque où le patrimoine documentaire canadien était reconnu comme digne de faire l'objet de plus amples recherches, mais selon des perspectives très différentes de celles d'aujourd'hui. Avant la fusion de 2018 avec le RCDR, Canadiana.org a enrichi la collection de Canadiana par le biais de projets dans les domaines suivants :

- Des monographies antérieures à 1900 publiées au Canada ou écrites par un Canadien ou portant sur des sujets relatifs au Canada;
- Des monographies publiées entre 1900 et 1920 au Canada ou écrites par un Canadien;
- Des publications annuelles antérieures à 1900 (almanachs, annuaires, rapports annuels) publiées au Canada;
- Des périodiques (magazines, revues) publiés au Canada avant 1920;
- Des publications gouvernementales antérieures à 1900 publiées au Canada, ou publiées en Grande-Bretagne ou en France et portant sur le Canada;
- Des journaux publiés au Canada avant 1931.

Ces projets n'étaient généralement pas exhaustifs, et leur étendue variait en fonction des ressources disponibles. Pour ces projets, les contenus ont été empruntés à des centaines de bibliothèques, d'archives, de galeries, etc., tant au Canada qu'à l'étranger.

À la suite du [regroupement de Canadiana.org et du RCDR](#) en avril 2018, un Groupe de travail sur les priorités du contenu patrimonial (GTPCP) a été créé « afin de définir l'étendue des travaux pour améliorer le contenu de Canadiana par diverses mesures : 1) principes pour l'inclusion de contenu; 2) directives concernant les critères et priorités de numérisation; 3) recommandations pour accroître la découvrabilité¹ ». Le [rapport final](#) du groupe de travail a été achevé en novembre 2020.

Depuis la fusion en 2018, le RCDR a accordé la priorité aux contenus suivants pour enrichir la collection de Canadiana :

- Des journaux, en particulier ceux qui sont publiés par ou pour des communautés sous-représentées. Nous nous concentrons actuellement sur la numérisation de journaux sur microfilms créés par des dizaines d'organisations partout au Canada.
- Des publications annuelles de la collection de microfiches des publications annuelles de l'ICMH.

Les travaux de numérisation se sont concentrés sur les contenus qui n'ont pas été numérisés et publiés en ligne par d'autres organisations et qui relèvent du domaine public et/ou qui présentent un faible risque de violation du droit d'auteur.

Aussi, le RCDR a commencé récemment à intégrer à la collection de Canadiana des documents déjà numérisés, privilégiant des partenariats avec des membres du RCDR désireux d'y ajouter des contenus de leurs propres collections. Par exemple, grâce à un partenariat avec la bibliothèque de l'Université McGill, [une nouvelle sous-collection Cartes](#) a été créée en août 2022, constituée de cartes de la Série nationale de référence cartographique à l'échelle 1:50 000.

Le [Sous-comité sur le contenu de Canadiana](#) (SCCC) a été créé en 2022 afin d'orienter et de superviser l'enrichissement de la collection de Canadiana.

Le personnel du RCDR identifie actuellement les nouveaux contenus à ajouter à la collection. Trois voies différentes sont privilégiées :

1. Le personnel identifie des contenus à partir de documents répertoriés dans les bases de données bibliographiques internes du RCDR (p. ex., base de données des journaux, base de données des publications annuelles), en s'appuyant sur les orientations du rapport du GTPCP, ainsi que sur des considérations telles que la disponibilité des documents. Ces bases de données ont évolué au fil des ans, à mesure que le personnel effectuait des recherches bibliographiques pour recenser des titres pertinents. Les contenus sélectionnés sont ensuite numérisés et intégrés à la collection de Canadiana. C'est ainsi que sont ajoutés la plupart des contenus de Canadiana.
2. Le personnel du RCDR est sollicité pour numériser des contenus d'une organisation tierce (membre ou non membre), et le RCDR et l'organisation concluent un accord pour que le RCDR conserve une copie des documents numérisés et les ajoute à la collection de Canadiana. L'organisme tiers doit obtenir les droits pour les contenus qui ne sont pas du domaine public.
3. Le personnel du RCDR est sollicité pour incorporer à la collection de Canadiana des contenus déjà numérisés. L'organisation tierce doit fournir des formats de fichiers et des métadonnées adaptés à l'intégration dans la collection. L'organisme tiers doit obtenir les droits pour les contenus qui ne sont pas du domaine public.

Étendue

Au sens le plus large, la collection cherche à couvrir l'ensemble du patrimoine documentaire du pays qu'on appelle aujourd'hui le Canada, qui comprend des documents sur ces territoires, créés par ceux qui ont vécu sur

¹ « Mandat du Groupe de travail sur les priorités du contenu patrimonial », RCDR, dernière mise à jour le 15 mai 2019, https://www.crkn-rcdr.ca/sites/default/files/2019-06/HCPTG%20TOR_Final%20%28Revised%20Format%29%20-%202019-05-10_0.pdf.

ces territoires et portant sur eux, ou publiés dans ces lieux. Nous reconnaissons que le RCDR est l'un des nombreux organismes qui assurent la gestion de ces documents.

En ce moment, la collection de Canadiana comprend des documents numérisés publiés sous forme de monographies, de publications en série (périodiques, publications annuelles et journaux), de publications gouvernementales et de cartes. La collection est en grande partie composée de documents publiés avant 1933, afin d'éviter tout risque de violation des droits d'auteur, à l'exception de documents pour lesquels des licences ont été obtenues auprès du détenteur des droits. La collection contient actuellement des documents dont l'auteur est canadien, qui ont été publiés au Canada et/ou qui traitent de sujets relatifs au Canada.

La collection est actuellement composée uniquement d'images fixes, c'est-à-dire de documents textuels, de cartes et d'œuvres d'art. Le RCDR envisage la diversification des types de contenus de sa collection au fur et à mesure que des améliorations seront apportées à l'infrastructure technique de Canadiana.

L'infrastructure actuelle de la collection de Canadiana ne prend pas en charge les métadonnées d'archives. Au fil de l'évolution de l'infrastructure, il sera possible d'intégrer à la collection des contenus archivistiques.

Principes

Le GTPCP a recommandé que les principes suivants, précisés ultérieurement par le SCCC, orientent la prise de décision concernant l'ajout de contenus à la collection de Canadiana.

Représentativité : la collection de Canadiana sera enrichie de manière à représenter la diversité géographique, socioculturelle et linguistique du Canada, en tenant compte des voix et des communautés sous-représentées et marginalisées, tant sur le plan historique que dans les archives numériques.

Collaboration : la collection de Canadiana sera enrichie en étroite collaboration avec les membres du RCDR, les parties prenantes et d'autres organisations et communautés partenaires, afin d'assurer une harmonisation des priorités et de favoriser la coordination des efforts.

Libre accès : la collection de Canadiana comprendra généralement des contenus en libre accès, tout en reconnaissant que certains documents de valeur, pour des raisons culturelles, pourraient ne pas convenir au libre accès.

Priorités pour le développement de la collection

Grandes priorités

Au printemps 2020, le GTPCP a interrogé les membres du RCDR concernant leurs stratégies, priorités et besoins en matière de numérisation, d'hébergement et de préservation. Les membres du RCDR ont identifié deux principaux types de contenus à privilégier :

- Les contenus reflétant la diversité des Canadiens, notamment la diversité des races, des ethnies, des identités de genre, des sexualités, des classes sociales et des compétences. La diversité des époques, des lieux géographiques et des types de communautés, comme les communautés sociales, culturelles ou politiques, et l'amélioration de la représentation dans les archives historiques numériques sera également prise en compte.
- Les contenus menacés en raison de facteurs tels que la détérioration physique potentielle ou les contraintes financières de l'établissement d'origine.

Deux formes de contenus ont également été identifiées :

- Les collections d'archives de grand intérêt;
- Les journaux.

Priorités annuelles

Compte tenu de l'ampleur des documents disponibles et des ressources limitées, il est proposé que le RCDR lance un appel annuel auprès de ses membres afin de déterminer les documents à ajouter en priorité à la collection au cours de l'année suivante. L'appel invitera les membres à identifier les collections de documents qui répondent à un ou plusieurs des critères ci-dessus et qui adhèrent aux principes suggérés par le GTPCP. Le personnel pourra également fournir une liste d'ajouts potentiels pour recueillir les commentaires des membres.

Les documents doivent appartenir à l'établissement membre ou lui être accessibles physiquement ou numériquement, incluant les métadonnées, ou être disponibles auprès de Bibliothèque et Archives Canada. La disponibilité de ressources financières telles que des subventions pourra également être prise en considération. Les participants à l'appel à propositions recevront des conseils sur les formats de contenu acceptables et les spécifications techniques, ainsi que sur la grille d'évaluation.

À l'issue de l'appel, le personnel procédera à une première évaluation à partir de la grille d'évaluation élaborée par le GTPCP et peaufinée par le SCCC. Les résultats de cette évaluation seront ensuite communiqués au SCCC pour évaluation. Si l'on estime que le nombre de projets hautement prioritaires dépasse la capacité annuelle, le SCCC déterminera si des projets doivent être reportés à l'année suivante. Le SCCC peut également recommander qu'un projet soit scindé en plusieurs étapes si l'ampleur d'un projet dépasse la capacité disponible pour une année donnée.

Les demandes ponctuelles et les demandes visant à « combler des lacunes » formulées à l'extérieur de l'appel, y compris celles émanant des utilisateurs de Canadiana, seront recueillies et incluses dans le processus d'évaluation annuel ou ajoutées à la collection en fonction de l'étendue de la demande et de la capacité disponible.

Si le RCDR dispose d'une capacité excédentaire au cours d'une année donnée, le personnel établira un ordre de priorité pour les projets reportés ou les projets moins prioritaires, en se fondant sur les orientations données par le SCCC. Le RCDR peut également consulter les membres au besoin.

Le RCDR communiquera ses objectifs annuels à ses membres et à la communauté, et fournira régulièrement des rapports présentant l'avancement du projet. Sur la base des pratiques antérieures, un objectif annuel de 200 000 à 300 000 images sera fixé. Cet objectif annuel vise à tenir compte des capacités du RCDR, tout en permettant un programme de numérisation diversifié et satisfaisant.

Collaborations et partenariats

Il se peut que se présentent des possibilités de collaboration avec des membres et des parties prenantes qui possèdent des contenus qu'ils souhaitent ajouter à la collection de Canadiana, qu'il s'agisse de contenus déjà numérisés, de contenus qu'ils numérisent à l'interne ou avec une tierce partie, ou de contenus qu'ils envisagent de numériser dans le cadre d'un projet ponctuel avec le RCDR. Ces possibilités seront évaluées en fonction de la pertinence des documents pour la collection de Canadiana, de leur adéquation avec les priorités de développement de la collection, des autorisations liées aux droits d'auteur et de la capacité du RCDR.

Projets de numérisation ponctuels

Le RCDR continuera à fournir des services de numérisation payants afin de contribuer au bien public général que constitue l'accessibilité durable au patrimoine canadien, et de générer des recettes pour aider à financer l'entretien et l'enrichissement des collections. Le personnel établira un ordre de priorité pour les projets ponctuels en fonction de l'appartenance de l'organisation au RCDR et de la contribution éventuelle du contenu à Canadiana. Le RCDR acceptera des projets exclus de Canadiana provenant d'organismes communautaires non-membres et d'autres organismes sans but lucratif, dans la mesure de ses capacités. Le RCDR n'acceptera pas de projets de numérisation d'entités commerciales lorsque le contenu n'est pas destiné à Canadiana. Le personnel du RCDR veillera à ce que tout projet ponctuel accepté ne compromette pas la capacité d'atteindre son objectif annuel pour la collection de Canadiana.